



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Plan national
de lutte contre
le racisme et
l'antisémitisme**

2021 / 2025

France *Unie*

Plan national
de lutte contre
le racisme et
l'antisémitisme

2021-2025

Table des matières

Éditorial	7
Préambule - Trame	9
Bilan du Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020	15
A gir contre le racisme et l'antisémitisme au plus près des territoires	17
ACTION 1. Faciliter et développer l'accès à la justice civile	17
ACTION 2. Simplifier les procédures et favoriser le partage de bonnes pratiques	17
ACTION 3. Former les fonctionnaires au contact du public	18
ACTION 4. Décliner le plan à l'échelle territoriale	18
ACTION 5. Redynamiser les comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (CORAH) et le réseau des référents DILCRAH en préfecture	19
ACTION 6. Inscrire la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans l'ordre du jour des états-majors départementaux de sécurité, a minima une fois par an	19
L utter contre la haine en ligne et le racisme du quotidien	21
ACTION 7. Favoriser le signalement et la pré-plainte en ligne	21



ACTION 8. Conforter, moderniser et rendre plus accessible la plateforme PHAROS par la création d'une application nationale disponible sur les smartphones 21

ACTION 9. Engager les plateformes numériques à protéger davantage leurs utilisateurs face à la propagation des contenus haineux 21

ACTION 10. Créer une commission indépendante chargée de mesurer les dangers du complotisme et de la haine en ligne. 22

ACTION 11. Créer de nouveaux espaces numériques, démocratiques et citoyens. 22

ACTION 12. Créer un réseau de cyber-veilleurs réunissant des acteurs institutionnels, privés et issus de la société civile 23

Prévenir et combattre les préjugés racistes et antisémites dans toutes les sphères 25

ACTION 13. Capitaliser et diffuser les connaissances sur le racisme et l'antisémitisme 25

ACTION 14. Prévenir le passage aux actes discriminatoires dans le monde économique 25

ACTION 15. Promouvoir des figures d'identification positive 26

ACTION 16. Inscrire la lutte contre le racisme et l'antisémitisme en profondeur dans le monde sportif. 26

ACTION 17. Déployer des mesures de responsabilisation pour les élèves et étudiants convaincus de racisme ou d'antisémitisme 26

ACTION 18. Développer les mesures alternatives et peines à valeur pédagogique : les stages de citoyenneté et TIG-travaux d'intérêt général dédiés 26

Transmettre l'universalisme et développer la fraternité 29

ACTION 19. Promouvoir l'approche universaliste à l'échelle internationale et européenne. 29

ACTION 20. Développer une approche intégrée du racisme et de l'antisémitisme dans les différentes disciplines scolaires et dans les structures accueillant les élèves hors temps scolaire 29

ACTION 21. Outiller les enseignants du primaire au supérieur et les professionnels de l'éducation nationale et de l'éducation populaire en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. 30

ACTION 22. Créer et diffuser chaque année une nouvelle campagne de sensibilisation nationale mettant en exergue les bonnes pratiques en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. 31

ACTION 23. Assurer une large diffusion et mettre en cohérence les différents prix nationaux dédiés à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme : Ilan Halimi, Flamme de l'égalité, Bulle de mémoire 31

ACTION 24. Créer un fonds d'expérimentation public/privé afin de soutenir l'innovation dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. 32

Évaluer l'impact du plan 35

ACTION 25. Produire et publier des données statistiques annuelles et territorialisées sur les faits de racisme, d'antisémitisme et leur traitement judiciaire 35

ACTION 26. Produire un document de politique transversale 35

ACTION 27. Animer une communauté évaluative 35

Références 36

Éditorial

Le récit justificatif

Hario ditis a cum nonet aboris doles et etur, et etum cumquibera volupta tinusam voluptate doluptatur?

Latiati osande doluptaes mod quis dolor apedige nimirum invello diatian dipitatur? Quia voluptatem as molut fugit, incipid igendus volupta sperferum et dolorit, simo inveles volutatus re nonsecu llande voluptatate si nulleni hicipitiore sit re vellit milit re, consequos plignimet dis et ipictasitat officiendam vendis perumqui quos dolorum, non pres sunt veni simolup tatur, a nianis eum re, tem eum aciusci minveniminis repudae. Nam, similia arunto berupient, as iunt rat aspelit fugit, nem ut ellacim incteniam nis as alit que pelictem imoluptatio dem fugia vendign ihilique escim aut rem aut occum facid ulles derepra tiatur?

Caborionse pelectatur aut occabor porenducit acearchitat.

Ipidest, cus repel il minum atus eum faccus, od ut autem. Orios simus aut renecte a aspe iur, qui ut odis as esequiam, omniet maion con nis quament debis endusae vollessus.

Aquamendus ius atur adi accabor apicidus, officillabo. Sectur accupta ius net quaes re, tenienda comnis moloreiur milleni hicaeptatur acearum eum, eumquo venduci atureped magnatquam nectore, ad et exerum quas magnis iur simint

Hario ditis a cum nonet aboris doles et etur, et etum cumquibera volupta tinusam voluptate doluptatur?

Latiati osande doluptaes mod quis dolor apedige nimirum invello diatian dipitatur? Quia voluptatem as molut fugit, incipid igendus volupta sperferum et dolorit, simo inveles volutatus re nonsecu llande voluptatate si nulleni hicipitiore sit re vellit milit re, consequos plignimet dis et ipictasitat officiendam vendis perumqui quos dolorum, non pres sunt veni simolup tatur, a nianis eum re, tem eum aciusci minveniminis repudae. Nam, similia arunto berupient, as iunt rat aspelit fugit, nem ut ellacim incteniam nis as alit que pelictem imoluptatio dem fugia vendign ihilique escim aut rem aut occum facid ulles derepra tiatur?

Caborionse pelectatur aut occabor porenducit acearchitat.

Ipidest, cus repel il minum atus eum faccus, od ut autem. Orios simus aut renecte a aspe iur, qui ut odis as esequiam, omniet maion con nis quament debis endusae vollessus.

Préambule - Trame

Aquamendus ius atur adi accabor apicidus, officillabo. Sectur accupta ius net quaes re, tenianda comnis moloreiur milleni hicaeptatur acearum eum, eumquo venduci atureped magnatquam nectore, ad et exerum quas magnis iur simint

Hario ditis a cum nonet aboris doles et etur, et etum cumquibera volupta tinusam voluptate doluptatur?

Latiati osande doluptaes mod quis dolor apedige niminim invello diatian dipitatur? Quia voluptatem as molut fugit, incipid igendus volupta sperferum et dolorit, simo inveles volutatus re nonsecu llande voluptatate si nulleni hicipitiore sit re vellit milit re, consequos plignimet dis et ipictasitat officiendam vendis perumqui quos dolorum, non pres sunt veni simolup tatur, a nianis eum re, tem eum aciusci minveniminis repu-dae. Nam, similia arunto berupient, as iunt rat aspelit fugit, nem ut ellacim incteniam nis as alit que pelicem imoluptatio dem fugia vendign ihilique escim aut rem aut oc-cum facid ulles derepra tiatur?

Caborionse pelectatur aut occabor porenducit acearchitat.

Ipidest, cus repel il minum atus eum faccus, od ut autem. Orios simus aut renecte a aspe iur, qui ut odis as esequiam, omniat maion con nis quament debis endusae vol-lessus.

Aquamendus ius atur adi accabor apicidus, officillabo. Sectur accupta ius net quaes re, tenianda comnis moloreiur milleni hicaeptatur acearum eum, eumquo venduci atureped magnatquam nectore, ad et exerum quas magnis iur simint

« Je cherche, au cours de l'histoire, un pareil mouvement de fraternité universelle, et je ne le trouve pas. [...] Pour la première fois, dans les temps, l'humanité entière a eu un cri de libération, une révolte d'équité et de générosité, comme si elle ne formait plus qu'un peuple, le peuple unique et fraternel rêvé par les poètes. » (Lettre d'Émile Zola à Lucie Dreyfus, septembre 1899¹).

Ce mouvement fraternel évoqué par Zola est bien celui que la France doit retrouver à l'heure où les valeurs universalistes de la République sont menacées, tant par le racisme et l'antisémitisme, que par des mouvements séparatistes qui sous couvert d'antiracisme, remettent au goût du jour le tri des individus selon leur couleur de peau.

L'heure est venue de restaurer la fraternité, de refaire causes communes, de réconcilier les mémoires, de réinventer ensemble une communauté de destin.

Le plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2021-2025 porte cette ambition à travers la vision d'une France en paix avec son histoire, confiante dans la capacité de sa jeunesse à reconnaître autour d'elle des modèles inspirants et prête à relever le défi d'une société concrètement plus fraternelle. Il revendique l'attachement exclusif de la République à l'approche universaliste. Une approche qui refuse « l'archipélisation » de la France et rejette tous les séparatismes. Une approche fondée sur les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

En 2020, 11300 infractions à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux ont été enregistrées par les forces de gendarme-

rie et de police. Parmi les actes commis, les menaces et chantages enregistrent la plus forte hausse : +24 %.

Dans le détail, si le nombre de faits antisémites enregistrés est en nette diminution en 2020 par rapport à 2019, les atteintes aux personnes représentent à elles seules 57 % de l'ensemble des faits antisémites. Le début de l'année 2021, vient confirmer cette montée en puissance de la violence antisémite puisque l'ensemble des faits antisémites enregistrés pour les huit premiers mois de l'année est en augmentation de 119 % par rapport à la même période en 2020.

Il en va de même pour les actes antimusulmans qui augmentent de 85 % sur la même période en 2021 par rapport à 2020, plaçant les actes antimusulmans au niveau le plus haut jamais constaté sur les 5 dernières années. Les atteintes aux lieux de culte et cimetières musulmans ont été multipliées par 2 entre 2019 et 2021.

En 2020, 875 infractions à caractère raciste ou commises avec cette circonstance aggravante ont donné lieu à condamnation, en hausse de 4,2 % par rapport à l'année 2019. Pour autant, les affaires à caractère raciste présentent un taux de relaxe (12 %) sensiblement supérieur au taux de relaxe (7 %) tous contentieux confondus. Ce fort taux est révélateur d'une difficulté à démontrer le mobile raciste des infractions. Les injures et diffamations représentent 64,2 % de l'ensemble des infractions. 65 % des menaces conduisent à une peine d'emprisonnement (dont 48 % ferme) et 57 % de ces peines sont assorties d'une amende (montant moyen : 392€).

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, les manifestations de haine en ligne ont pris une nouvelle tournure. Ainsi, le racisme anti-asiatique et l'anti-tsiganisme ont été particulièrement virulents. Des mots, sur la toile, aux maux, dans la rue, il n'y a qu'un pas, que les manifestants de l'été contre le vaccin et le pass sanitaire ont franchi en arborant l'étoile jaune.

A travers ce plan, le Gouvernement inscrit son action dans le temps long afin de lutter durablement contre le racisme et l'antisémitisme pour ainsi réparer une société abîmée par les récentes crises.

La lutte contre le racisme et l'antisémitisme repose sur une méthodologie collaborative, jusque dans son évaluation, et se traduit en actes ancrés dans la durée.

Tout en confortant l'impulsion donnée par les deux premiers plans, notamment en termes de formation des agents publics, de lutte contre les stéréotypes ou d'accompagnement des victimes, ce troisième plan prend en considération un certain nombre d'éléments dont la nature et l'ampleur obligent à infléchir la stratégie d'ensemble de la lutte contre ces fléaux.

Agir contre le racisme et l'antisémitisme au plus près des territoires

Dans son rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie pour l'année 2020, la commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) justifie le « chiffre noir » -qui désigne l'ensemble des actes racistes non déclarés et échappant de ce fait à

la Justice- par la réticence des victimes à déposer plainte et appelle de ses vœux l'amélioration de la formation des forces de l'ordre et des magistrats. L'enquête de victimation, conduite chaque année par l'INSEE en partenariat avec le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) et l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, permet d'évaluer ce « chiffre noir » : l'enquête révèle en effet que seules 14 % des personnes victimes de racisme et d'antisémitisme déposent plainte.

Dans les territoires, au sein des comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (CO-RAH), les associations d'aide aux victimes soulignent régulièrement cette réticence face au dépôt de plainte et regrettent la faiblesse de la prise en compte du mobile raciste et antisémite lorsque les plaintes sont enregistrées.

Cette observation est reprise par les conclusions du groupe de travail conduit par le conseil scientifique de la DILCRAH à l'été 2021, sur la question de l'amélioration de la prise en compte des questions de racisme et d'antisémitisme par les forces de sécurité intérieure.

Ainsi, il convient de porter l'action au plus près des territoires. De même qu'il n'existe pas de « solutions prêtes à l'emploi » pour résoudre les crises d'identité qui morcellent notre territoire, nul ne peut prétendre lutter de la même manière contre le racisme et l'antisémitisme à Neuilly, au Mirail, au Port, à Guéret ou dans le Vieux-Lyon. Il convient par conséquent d'agir en tout point du territoire car aucune ville, aucun département, aucune région n'est immunisée contre l'ignorance et la haine de l'autre qui brisent des vies et meurtrissent l'unité natio-

nale. Car c'est bien sur le terrain, au plus près des citoyennes et des citoyens, que la lutte se concrétise en permettant aux victimes d'être entendues et de déposer plainte, en coordonnant l'intervention des acteurs institutionnels et associatifs locaux, ou encore en conduisant des actions adaptées aux problématiques spécifiques des territoires.

Les espaces de concertations existent, qui méritent pour certains d'être redynamisés pour d'autres remobilisés dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Lutter contre la haine en ligne et le racisme du quotidien

Plusieurs événements récents, a priori sans lien avec le racisme et l'antisémitisme, ont pourtant servi de terreau à une résurgence de théories complotistes faisant la part belle au racisme et à l'antisémitisme.

Des manifestations de novembre et décembre 2018 à la crise sanitaire et la dénonciation du « virus chinois » ou du « pass nazitaire », l'hostilité raciste et antisémite a trouvé ces trois dernières années de nouveaux terrains d'expression. Si l'on peut pointer, là encore, le rôle d'Internet, des sites de partage de vidéos et des réseaux dits sociaux dans la diffusion de schèmes que l'on croyait éculés, comme celui du complot juif, on peut aussi s'alarmer de la dégradation plus générale des conditions du débat public, les chaînes d'information en continu ayant également une large part dans ce climat.

Le discours de haine s'est ainsi transformé et se manifeste désormais sous deux aspects. D'une part, à travers une per-

sonnalisation accrue des attaques haineuses qui s'adressent moins à des institutions qu'à des individus et à des pairs directement pris à partie. D'autre part, les profils des individus hostiles se banalisent et s'affranchissent des approches partisans. Les haineux sont ainsi plus divers et ne peuvent plus être considérés comme en marge de la société : certains sont au contraire engagés dans des combats politiques mais en dehors des partis. À ce titre, l'un des défis les plus prégnants de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme reste le racisme du quotidien et sa difficile mesure par les pouvoirs publics. Cette situation est en partie paradoxale si on la confronte à la courbe globalement ascendante de l'indice longitudinal de tolérance mesuré par la CNCDH depuis trente ans. Toutefois, c'est ce racisme du quotidien qui s'est, à nouveau, manifesté à la suite de l'assassinat du professeur Samuel Paty en octobre 2020, en visant, par un délétère effet d'amalgame, les personnes d'origine musulmane -réelle ou supposée-. Dans un autre registre, c'est ce même racisme du quotidien qui se manifeste dans les attitudes relevant de l'anti-tsiganisme, sur fond là encore d'amalgame, d'essentialisation et de méconnaissance de l'ancrage de ces populations dans l'histoire de la France et de l'Europe.

Prévenir et combattre les préjugés racistes et antisémites dans toutes les sphères

Porter le combat contre les préjugés signifie engager un travail en profondeur afin de changer les regards portés sur celles et ceux que ces pensées préconçues en-



ferment dans des cases en fonction de leurs origines, croyances, cultures –vraies ou supposées-, les assignant par là-même à des rôles, des comportements, des postures, exclusifs de tous les autres. Pour porter ses fruits ce travail doit, non seulement s'appuyer sur une connaissance scientifique de ce que sont le racisme et l'antisémitisme, de leur évolution à travers les temps, de leur nouvelles modalités d'expression ; mais encore s'inscrire dans toutes les sphères de la société française : les écoles bien sûr, mais aussi le monde sportif, culturel, économique. Car il ne suffit pas de sanctionner les auteurs d'actes racistes et antisémites dans la rue ou sur la toile, si dans les stades les insultes fusent, si sur les scènes la diversité de la société française est invisibilisée, si dans la sphère professionnelle la carrière dépend des origines.

Ce combat de fond nous engage, aussi, à plonger dans le passé complexe -lointain ou proche- de la France, à la fois sur le sol hexagonal, ultramarin et dans les anciennes colonies, pour nous y confronter. Pour affronter ces période sombres, mais aussi pour distinguer les moments de lumières. Ce travail nécessaire nous permet également de retrouver des figures d'identification positive. Des femmes et des hommes dont les trajectoires de vie témoignent, de façon lucide, de la violence du racisme et de l'antisémitisme subis, comme des combats qu'elles et ils -encouragées qui par le militantisme, qui par des politiques publiques ambitieuses et fraternelles- ont menés pour la liberté et l'égalité. La contribution de ces figures au rayonnement intellectuel, artistique, culturel, sportif, économique, social de la France permet de combattre les stéréotypes et les idées fausses sur ce qui fonde la Nation française. Leurs parcours, leurs combats jettent des ponts entre les

mémoires et donnent corps à l'universalisme républicain. Ils ouvrent également le champ des possibles à toutes celles et tous ceux qui sont aujourd'hui les cibles du racisme et de l'antisémitisme, leur permettant ainsi de n'être pas définitivement assignés à ce seul statut de victime.

Transmettre l'universalisme, promouvoir la fraternité

Un dernier enjeu, peut-être le plus sensible, touche au fossé grandissant entre les générations militantes de la cause antiraciste et contre l'antisémitisme. Les très nombreuses polémiques qui ont émaillé récemment le débat public illustrent, entre autres, le fossé d'incompréhension entre générations militantes qui ne parlent plus la même langue.

Sous couvert de la défense des droits de groupes essentialisés dans des caractéristiques phénotypiques, religieuses ou culturelles, le risque de déchirer le pacte social républicain est réel : nous devons refaire société.

Ces dérives se nourrissent par ailleurs d'une oblitération du passé, étant promptes à réclamer l'effacement des traces de l'histoire quand ces traces méritent d'être remises en perspective et discutées de façon critique. Sortir du double écueil du déni et de la repentance permet d'affronter le passé avec sérénité et responsabilité afin de forger un avenir commun à toutes les Françaises et tous les Français. Une approche qui nous invite à désenclaver l'histoire du racisme, de l'antisémitisme, dans toute la diversité de ses expressions dans le temps et dans l'espace.

Cette nécessité, qui touche l'enseignement de l'histoire coloniale, touche aussi celle des minorités ayant vécu de longue date sur le sol français – populations noires, populations tsiganes, populations juives, par exemple – et dont la mention, dans l'enseignement scolaire, se réduit souvent à la traite négrière, au génocide des Juifs et des Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale, à la guerre d'Algérie, alors qu'elles témoignent d'une histoire d'ancrages beaucoup plus riche.

De façon singulière, ces quelques dernières années ont également vu la disparition successive des dernières grandes figures ayant porté la mémoire de la Shoah à l'instar de Simone Veil en 2017 ou de Marceline Loridan-Ivens en 2018. Cette situation invite à repenser l'enseignement de l'histoire de la Shoah, hors la présence vive des rescapés pour l'incarner. Là aussi, c'est par un retour à l'his-

toire politique des totalitarismes que la mémoire de cette histoire pourra être transmise efficacement aux jeunes générations pour, ainsi, les inciter à reprendre le flambeau de ce qui n'est pas seulement une lutte, mais aussi, désormais, une politique publique rayonnant sur l'ensemble des territoires.

#FranceUnie

Bilan du Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020 3 ans d'actions concrètes et concertées au plus proche des réalités de terrain

Prévenir



Mise en place d'une **équipe nationale de réaction** et d'un vademecum pour accompagner les établissements scolaires lors de la survenance d'incidents et aider les enseignants à agir contre le racisme et l'antisémitisme.

Création d'un « **Kit pédagogique du citoyen numérique** » pour sensibiliser dès le plus jeune âge aux bonnes pratiques à adopter contre la haine en ligne

Création d'un **Observatoire de la haine en ligne** pour favoriser le partage d'informations entre les différentes parties prenantes

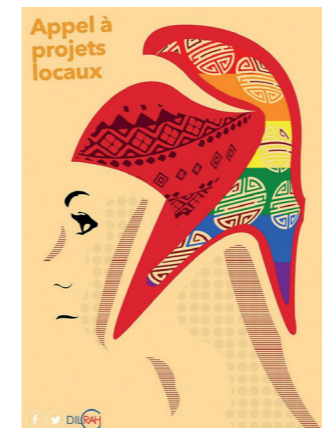


Financement de **3 projets de recherche** doctoral sur le thème de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme par la DILCRAH depuis 2018



Création d'un **diplôme universitaire** (D.U) spécifiquement dédié à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dispensé par l'Université Paris 8

Mobiliser



1736 projets locaux dédiés à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme soutenus par la DILCRAH entre 2018 et 2020 pour un montant total de 4.5 millions d'euros

5.7M€

de subventions à destination des **lieux de mémoire** (Camp des Milles, Mémorial du Camp des Milles, Mémorial de Rivesaltes, etc.) entre 2018 et 2020 pour permettre le développement d'actions pédagogiques



Création de la **Fondation pour la mémoire de l'esclavage**

Création du **Prix Ilan Halimi** pour mettre à l'honneur l'engagement de la jeunesse contre l'ignorance et les stéréotypes



Mobilisation des établissements scolaires et universitaires dans le cadre de la **semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme** pour permettre l'organisation de plus de 500 événements par an

Sanctionner

2400 référents dédiés à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans les commissariats de police et de gendarmerie



52 agents mobilisés 7j/7 et 24h/24 aux sein de la plateforme de signalement des contenus illicites **PHAROS**



Extension de la **pré-plainte en ligne** aux faits de racisme et d'antisémitisme



144 signalement transmis aux autorités de police et la justice en 2020 par la DILCRAH

11.300 plaintes enregistrées par les forces de police ou de gendarmerie pour des actes ou menaces racistes, antisémites ou antimusulmans



Agir contre le racisme et l'antisémitisme au plus près des territoires

ACTION 1. Faciliter et développer l'accès à la justice civile

- ✦ La loi du 24 août 2021 prévoit désormais pour les délits de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (provocations publiques à la haine ou à la violence, négationnisme...) la possibilité de comparution immédiate, pour les abus les plus graves et manifestes à la liberté d'expression, favorisés par les réseaux sociaux.
- ✦ La loi du 24 août 2021 permet sur saisine du parquet, de voir ordonner, par voie d'ordonnance en la forme de référés, **le blocage du nom d'un domaine déversant des contenus manifestement illicites par les fournisseurs d'accès à Internet.**
- ✦ L'accès à la justice civile est facilité grâce au **renforcement du pôle national contre la haine en ligne (PNLH)** au tribunal judiciaire de Paris, via le doublement de ses effectifs de magistrats et de greffiers.
- ✦ **Réactualiser et mettre à disposition des « modèles types »** de saisine du juge civil. Une simplification des procédures en cas de site miroir, permet désormais au conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en tant qu'autorité administrative de solliciter directement le juge civil afin de bloquer le site.
- ✦ Rendre les incriminations plus lisibles par la **simplification des codes de nature d'infraction**

ACTION 2. Simplifier les procédures et favoriser le partage de bonnes pratiques

- ✦ **Instaurer une procédure unifiée de signalement** et de suivi pour la saisine des autorités de justice et de police, en vue du traitement des actes à caractère raciste et antisémite au sein des établissements d'enseignement de l'éducation nationale. Et rédaction d'un **vadémécum national** avec la direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice.

Porter
l'action
au plus
près des
territoires
et des acteurs



- Forme les gendarmes, policiers et enquêteurs spécialisés, en partenariat avec les associations généralistes et spécialisées dans l'accompagnement des victimes. Ouverture de ces actions de sensibilisation au traitement judiciaire des actes et discours de haine à l'ensemble des personnels des écoles spécialisées (école nationale de la magistrature, école nationale supérieure de police école des officiers de la gendarmerie nationale, écoles de police et gendarmerie, école nationale d'administration pénitentiaire, école nationale de la protection judiciaire de la jeunesse, etc.).

ACTION 3. Former les fonctionnaires au contact du public

- Inscrire la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans les orientations prioritaires des politiques de formation dans la fonction publique d'Etat. L'objectif est d'atteindre d'ici 2024 100 % des agents des trois fonctions publiques ayant reçu une formation aux valeurs de la République, parmi lesquelles la fraternité.
- Diffuser le référentiel interministériel de formation à l'égalité professionnelle, à la lutte contre les discriminations et contre le racisme et l'antisémitisme et intégrer un module dédié sur la plateforme interministérielle de formation à distance.
- Etendre la formation aux agents de France Service ainsi qu'aux conseillers numériques dans le cadre des programmes de formation déployé par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

ACTION 4. Décliner le plan à l'échelle territoriale

- Définition d'un plan territorial de lutte contre le racisme et l'antisémitisme par les comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (CORAH), co-présidés par les préfets de département et les procureurs de la République en fonction des spécificités territoriales. Déclinaison à échelon régional, départemental, échelle des grandes métropoles mais aussi des communes rurales. À cette fin, des statistiques territorialisées à l'échelle départementale ou sur le ressort des cours d'appel permettront aux comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (CORAH) d'avoir une connaissance fine de la situation dans leurs territoires d'intervention.
- Former/sensibiliser les membres des comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (CORAH), ainsi que les élus concernés par la déclinaison du plan, en tant que de besoin.

ACTION 5. Redynamiser les comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (CORAH) et le réseau des référents DILCRAH en préfecture

- Redéfinir le réseau des référents de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) en préfecture, en privilégiant la désignation des préfets délégués pour l'égalité des chances, des sous-préfets ville ou des secrétaires généraux et en formant des binômes avec les services chargés de l'instruction des dossiers de l'appel à projets locaux DILCRAH. Déconcentration de l'appel à projets locaux en direction des préfectures de département.
- Former et animer le réseau : sensibilisation et diffusion d'outils à destination des référents par la DILCRAH.
- Redynamiser les comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (CORAH) : prévoir *a minima* trois réunions de les comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (CORAH) par an, l'une afin de valider la programmation de l'appel à projets locaux, l'autre pour programmer la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme ainsi que les actions autour du 17 mai, journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, la dernière pour dresser le bilan de la déclinaison territoriale du plan.

ACTION 6. Inscrire la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans l'ordre du jour des états-majors départementaux de sécurité, a minima une fois par an

- Instance de définition de la politique de sécurité dans le département co-présidé par le préfet et le procureur de la République, les états-majors départementaux de sécurité peuvent, le cas échéant, décider du déploiement d'actions ciblées et concertées entre les services de l'Etat, les collectivités et les acteurs associatifs en réponse à des phénomènes locaux de délinquance suscités par des préjugés racistes et/ou antisémites.

FranceUnie

Lutter contre la haine en ligne et le racisme du quotidien

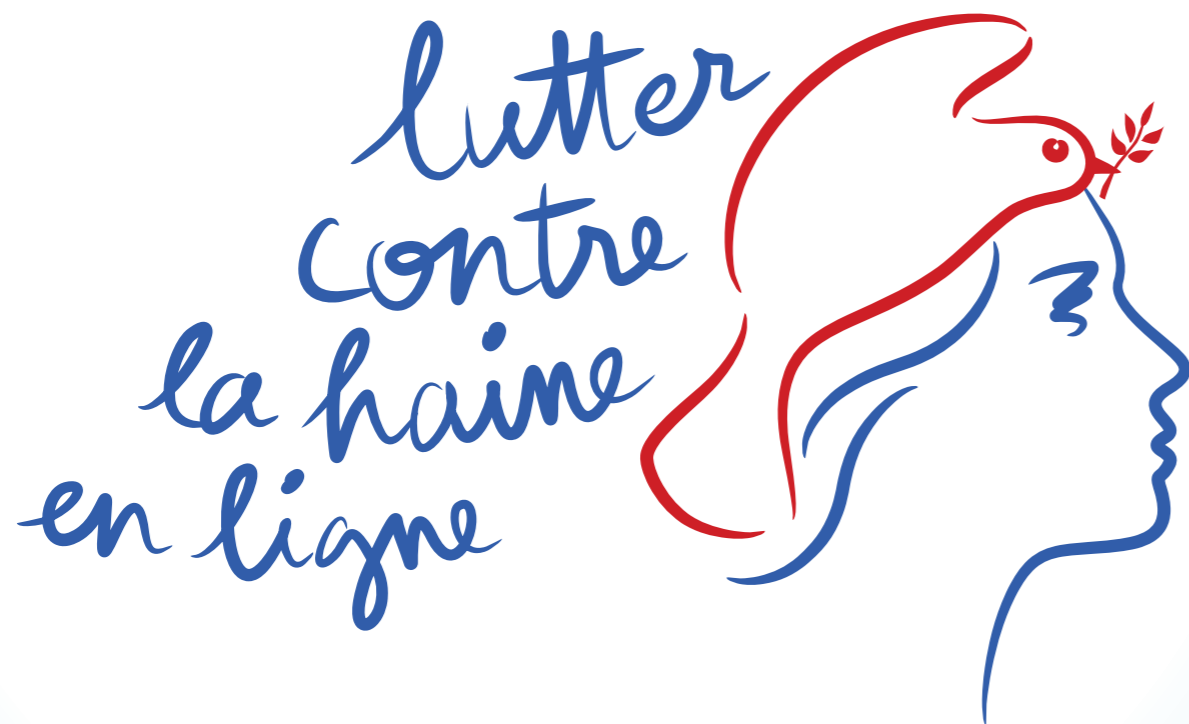
ACTION 7. Favoriser le signalement et la pré-plainte en ligne

- ✦ Mettre à disposition des **livrets de signalement** dans tous les services (Etat, collectivités, délégataires de service public) accueillant du public.
- ✦ **Former les intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (ISCG), psychologues et les personnels des associations « généralistes » d'aide aux victimes à la l'accueil des victimes d'actes ou menaces racistes ou antisémites**
- ✦ Etendre le portail de signalement des violences sexuelles et sexistes (PVSS) aux discriminations et au cyber-harcèlement, au sein de la future **plateforme nationale d'aide aux victimes (PNAV)**. Cette plateforme, ouverte 24h sur 24, consiste en un « tchat » internet anonyme avec des personnels des deux forces de sécurité intérieure. **Dès lors que les faits évoqués par « tchat » sont constitutifs d'une infraction pénale, les victimes reçoivent une information sur les démarches à suivre, sur la nécessité de conservation des traces et indices et sont orientées vers le service de police ou l'unité de gendarmerie territorialement compétent pour recevoir la plainte.**

ACTION 8. Conforter, moderniser et rendre plus accessible la plateforme PHAROS par la création d'une application nationale disponible sur les smartphones

ACTION 9. Engager les plateformes numériques à protéger davantage leurs utilisateurs face à la propagation des contenus haineux

- ✦ **Favoriser la lisibilité et l'accessibilité des modalités de signalement.** Information des utilisateurs qui cherchent à signaler un contenu sur les dispositifs publics existants tels que la plateforme PHAROS ou l'observatoire de la haine en ligne.
- ✦ **Informer systématiquement les utilisateurs des suites qui sont données à leurs signalements** et, en cas de refus de modération, leur indiquer les raisons du refus ainsi que les voies de recours possibles².



ACTION 12. Créer un réseau de cyber-veilleurs réunissant des acteurs institutionnels, privés et issus de la société civile

- ✦ Les cyber-veilleurs exercent une veille active et régulière sur les différentes plateformes numériques existantes, en faveur du respect et de la fraternité. Ils détectent les contenus ouvertement illicites et haineux ayant une visibilité potentielle ou effective importante.
- ✦ Interlocuteurs privilégiés des plateformes, les cyber-veilleurs jouent en premier lieu un rôle de médiation afin d'obtenir les sanctions adaptées de la part des plateformes. Dès lors que la médiation aura échoué, les situations sont transmises à la DILCRAH qui en tant que de besoin saisit le procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale ou en étroite collaboration avec le CSA, favorise l'introduction d'un recours par la voie civile.

#FranceUnie

ACTION 10. Créer une commission indépendante chargée de mesurer les dangers du complotisme et de la haine en ligne.

- ✦ Cette commission fera, dès la fin de l'année 2021, des propositions concrètes en matière d'éducation, de régulation et de judiciarisation des entrepreneurs de haine. Elle devra penser de nouveaux espaces communs de démocratie et d'exercice de la citoyenneté qui puissent trouver leur place dans le monde numérique.

ACTION 11. Créer de nouveaux espaces numériques, démocratiques et citoyens.

- ✦ **Créer une boîte à outil recensant les bonnes pratiques en matière de lutte contre la haine en ligne et les fausses informations. Promouvoir cette boîte à outils à destination des acteurs** souhaitant mener des actions d'éducation aux médias et à l'information en matière de lutte contre la haine en ligne. Fruit du travail de l'Observatoire de la haine en ligne³, la boîte à outil permet de disposer d'informations concrètes et aisément mobilisables pour responsabiliser les utilisateurs, prévenir et de la agir contre la haine en ligne, promouvoir un usage plus responsable et fraternel d'internet et des réseaux sociaux, concevoir des contenus alternatifs afin de lutter contre le phénomène de l'enfermement algorithmique.
- ✦ **Créer un espace d'accueil et d'échange inter-associatif à destination des citoyens.** Cet espace propose la production d'outils, une cellule d'assistance et d'aide psycho-légale aux victimes, espace-ressource/accompagnement/formation et un espace d'expression et d'expositions pédagogiques et artistiques.
- ✦ **Organiser un Hackathon annuel**, dans le cadre du mois de l'innovation publique⁴, autour d'une thématique spécifique liée à la haine en ligne et se soldant par une remise de prix officielle. Chaque Hackathon réunit des acteurs des grandes entreprises implantées en France, des représentants des plateformes digitales ainsi que des élèves d'écoles du numérique. Les travaux alimentent l'espace itinérant.

Prévenir et combattre les préjugés racistes et antisémites dans toutes les sphères



ACTION 13. Capitaliser et diffuser les connaissances sur le racisme et l'antisémitisme

- ✦ **Création d'un centre de recherche-ressources-formation** afin de mettre en cohérence les ressources -nombreuses mais dispersées et de qualité inégale- sur le racisme et l'antisémitisme. Ce centre constitue le point d'appui au déploiement de diplômés universitaires dans les établissements d'enseignement supérieur sur le modèle de celui conçu par l'université Paris 8 (DU « Laïcité »).
- ✦ Poursuivre le deuxième volet de la grande enquête sociologique de l'INED et de l'INSEE « **Trajectoires et origines** » en y intégrant les populations ultramarines, absentes du premier volet de l'enquête
- ✦ Poursuivre le soutien aux travaux de recherche doctorale sur le racisme et l'antisémitisme et à la recherche-action sur l'esclavage, les traites et leur abolition en lien avec la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

ACTION 14. Prévenir le passage aux actes discriminatoires dans le monde économique

- ✦ En partenariat notamment avec les partenaires associatifs, **former et outiller les services de ressources humaines, les équipes RSE**-responsabilité sociale et environnementale des entreprises, ainsi que les **partenaires sociaux** à la déconstruction des stéréotypes.
- ✦ **Informers systématiquement les personnes en recherche d'emploi** à travers la mise à disposition d'un livret signalement et **rappeler aux employeurs** la législation en matière de racisme et d'antisémitisme.
- ✦ **Nommer dans tous les comités sociaux économiques-CSE** un référent racisme et antisémitisme.
- ✦ Engager les travaux permettant de **compléter la liste des indicateurs du bilan social** sur l'évolution des carrières et des rémunérations.
- ✦ **Promouvoir le diplôme universitaire dédié à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dispensé par l'Université Paris 8** auprès des partenaires sociaux.

ACTION 15. Promouvoir des figures d'identification positive

- Accroître le soutien du ministère de la culture aux écoles de formations du secteur culturel qui mettent en œuvre des dispositifs d'ouverture aux jeunes issus de la diversité et qui mettent en avant des **rôles-modèles**.
- Donner à voir la participation de personnes aux origines diverses à la construction sociale, économique, politique, culturelle de la France. Identifier des femmes et des hommes « du quotidien » dont le parcours peut servir de rôle modèle. A partir du recueil **Portraits de France, associer des personnalités du quotidien** dont les parcours entrent en résonance avec ceux des femmes et des hommes mis en lumière par le recueil et prolonger ainsi le travail entrepris pour sa publication.

ACTION 16. Inscrire la lutte contre le racisme et l'antisémitisme en profondeur dans le monde sportif.

- Sensibiliser et former** les membres des fédérations sportives nationales et prendre en compte de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans les **contrats de délégation** entre le ministère des sports et les fédérations sportives nationales.

ACTION 17. Déployer des mesures de responsabilisation pour les élèves et étudiants convaincus de racisme ou d'antisémitisme

- Production d'un recueil de jurisprudences des sanctions disciplinaires** portant sur des faits de racisme et d'antisémitisme concernant les usagers et les personnels de l'enseignement supérieur. Ces outils doivent permettre de mieux former et sensibiliser les présidences d'université et les membres des sections disciplinaires, mais encore de.

ACTION 18. Développer les mesures alternatives et peines à valeur pédagogique : les stages de citoyenneté et TIG-travaux d'intérêt général dédiés

- Déployer sur l'ensemble des juridictions les plus concernées par ce dernier type de délinquance, des **stages de citoyenneté**, prononcés soit en pré-, soit en post-sentenciel. Ces stages de citoyenneté, co-construits dans un premier temps en partenariat avec le Mémorial de la Shoah, puis avec les autres lieux de mémoires partenaires, permettent :
 - de rappeler de manière générale à la personne condamnée les valeurs républicaines et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fondée la société, plus particulièrement à l'ère du numérique,

- d'axer le stage principalement sur la composante relative à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

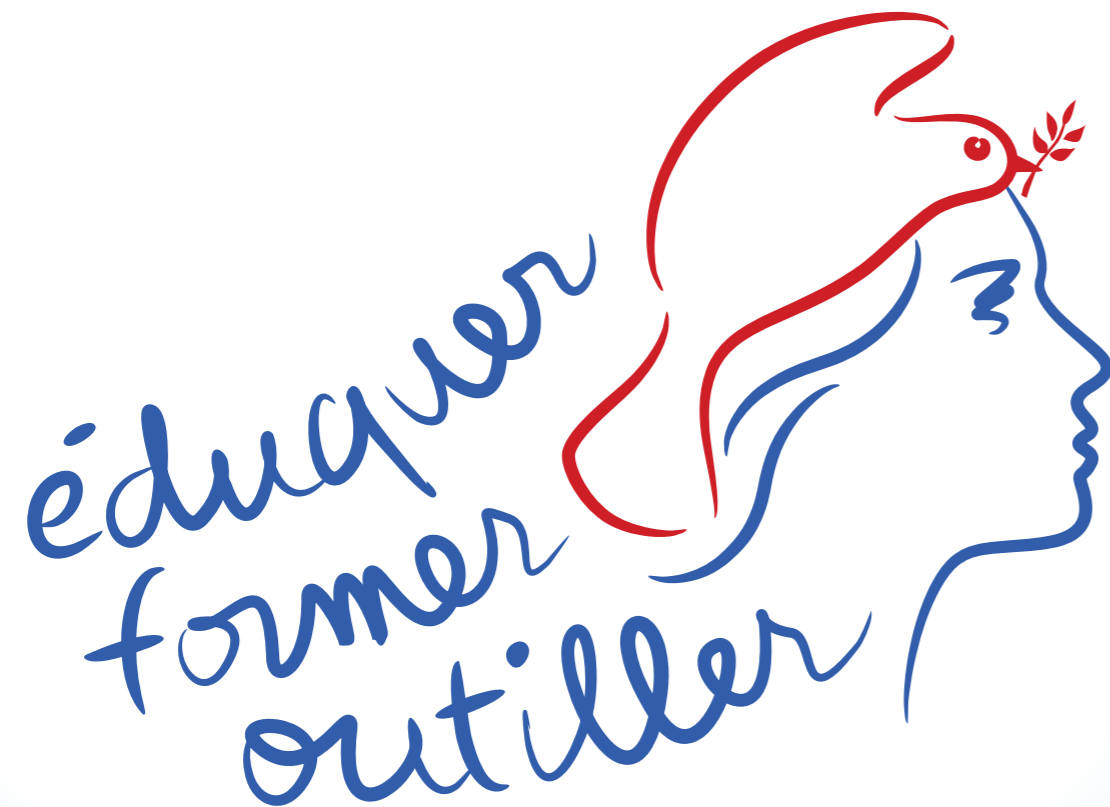
- Avec la peine de **travail d'intérêt général**, il s'agit également de faire travailler une personne condamnée qui en a accepté le principe auprès d'une structure publique ou associative. L'Observatoire de la haine en ligne est associé à la mise en œuvre de ce dispositif.

Il s'agit :

- d'évaluer l'intérêt de la mise en œuvre de TIG dédiés dans un périmètre choisi et de former les agents du SPIP en charge du suivi des personnes orientées sur ces TIG,
- d'expérimenter des TIG dédiés à la haine en ligne, en lien avec les SAP, les SPIP et les partenaires associatifs,
- d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des stages de citoyenneté, notamment en termes de prévention de la récidive en s'appuyant sur des données statistiques établies par le ministère de la Justice.

#FranceUnie

Transmettre l'universalisme et développer la fraternité





ACTION 19. Promouvoir l'approche universaliste à l'échelle internationale et européenne

- Le contexte de la Présidence française de l'Union européenne au premier semestre 2022 doit permettre à la France de peser sur la mise en œuvre du **Digital Services Act**, notamment de son volet relatif à la lutte contre la haine en ligne.
- Les études sur le racisme et l'antisémitisme dans une approche comparative placée à l'échelle européenne font l'objet de dotations spécifiques. **Promouvoir dans ces études l'approche universaliste en faisant la preuve de sa pertinence** et de son efficacité dans les politiques publiques de lutte contre toutes les formes de racisme et l'antisémitisme.
- Renforcer les **échanges de bonnes pratiques** à l'échelle européenne entre les associations en lien avec la jeunesse ou mobilisées sur ces thématiques et plus particulièrement la haine en ligne.


ACTION 20. Développer une approche intégrée du racisme et de l'antisémitisme dans les différentes disciplines scolaires et dans les structures accueillant les élèves hors temps scolaire


- A l'école, les thématiques du racisme et de l'antisémitisme restent souvent cantonnées à l'histoire-géographie et l'éducation morale et civique. **Développer des ressources dédiées à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans le cadre de enseignements de lettres, langues, philosophie et sciences sociales.**
- Adapter ces contenus aux publics de mineurs décrocheurs, déscolarisés ou placés sous main de justice.**
- Promouvoir et diffuser** auprès des **professionnels de l'éducation nationale et de l'éducation populaire** les **outils pédagogiques** conçus par les structures partenaires sur le partage des cultures, l'histoire et la mémoire de la guerre d'Algérie, l'histoire coloniale et des territoires ultramarins.


 **Renforcer les liens entre les établissements scolaires et les sites mémoriels.** Cet objectif est explicitement inscrit dans les projets d'établissement et les partenariats sont encouragés à l'échelle départementale ou régionale pour permettre la fréquentation régulière des sites mémoriels et des musées -abordant les thématiques du racisme et de l'antisémitisme- de même que la mise en place de parcours d'éducation à la citoyenneté ainsi que de parcours artistiques et culturels au cours d'un même cursus scolaire. L'action des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté est étendue à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.


 **Evaluer l'impact de cette approche intégrée sur le racisme et l'antisémitisme,** d'abord à titre d'expérimentation en partenariat avec le réseau français de Facing History and Ourselves


ACTION 21. Outiller les enseignants du primaire au supérieur et les professionnels de l'éducation nationale et de l'éducation populaire en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme


 Dans la suite du vadémécum « Agir contre le racisme et l'antisémitisme » produit en 2020 par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, **renforcer l'action des équipes académiques « Valeurs de la République »**


 **Recentrer l'enseignement de l'histoire de la Shoah** sur une approche à la fois politique, permettant de contextualiser l'antisémitisme dans son histoire propre et comparée, des génocides contemporains, en lien avec les programmes d'enseignement actuels et des partenaires comme le Mémorial de la Shoah. A l'heure de la disparition des derniers témoins directs de la Shoah, les pédagogies actives, notamment autour de l'enquête, constituent des outils privilégiés de transmission, dans et hors de l'école.


 **Former les personnels de l'éducation et les personnels encadrants des accueils collectifs de mineurs avec et sans hébergement** à ces pédagogies ainsi qu'à l'histoire de la Shoah et des génocides.

 **Créer des ressources nouvelles** sur la place des populations juives et tsiganes en France et en Europe à différentes époques, permettent de rappeler l'ancienneté de l'ancrage de ces populations comme l'importance du contrôle exercé par les Etats sur leurs modes de vie et leur condition juridique. Elles favorisent ainsi une meilleure appréhension de l'histoire de la France dans toute sa diversité en contribuant à la déconstruction des stéréotypes identifiant ces populations comme extérieures au récit national.


 **Développer les ressources** portant sur l'histoire de la colonisation et des décolonisations, de l'esclavage, de l'immigration et des présences africaines, asiatiques, maghrébines en France.

 **Sensibiliser les éditeurs et les auteurs de manuels scolaires** à la déconstruction des stéréotypes racistes et antisémites : déploiement dès l'automne 2021 des formations auprès des professionnels de l'édition scolaire.


 **Former les personnels et les élèves des établissements du ministère chargé des sports** (INSEP, CREPS, écoles nationales) dans le cadre de la stratégie éthique et éducative dont chaque établissement doit se doter.


 **Renforcer le réseau des référents racisme et antisémitisme dans l'enseignement supérieur** et encourager les partenariats entre les établissements et les fondations, musées et mémoriaux.

ACTION 22. Créer et diffuser chaque année une nouvelle campagne de sensibilisation nationale mettant en exergue les bonnes pratiques en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme

 Déconstruire les stéréotypes, incarner la fraternité et la citoyenneté, donner à voir les différents outils dont dispose la société civile pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les manifestations de haine en ligne.

ACTION 23. Assurer une large diffusion et mettre en cohérence les différents prix nationaux dédiés à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme : Ilan Halimi, Flamme de l'égalité, Bulle de mémoire

 Le prix Ilan Halimi, créé en 2019 par la DILCRAH, récompense des initiatives de jeunes de 15 à 25 ans pour lutter contre les préjugés et stéréotypes racistes et antisémites. Le concours de la Flamme de l'égalité, piloté par la Ligue de l'enseignement depuis 2016, invite les enseignants du primaire et du secondaire à mener avec leurs élèves une réflexion et à réaliser un projet sur l'histoire des traites et des captures, sur la vie des esclaves et les luttes pour l'abolition, sur leurs survivances, leurs effets et leurs héritages contemporains. Le concours Bulle de mémoire, créé par l'ONACVG en 2011, propose aux jeunes de réaliser une bande dessinée dont le thème se rapporte aux souvenirs de combattants et victimes ordinaires et anonymes.

 Amplifier la diffusion de ces concours et valoriser davantage l'engagement des jeunes, par la **mobilisation de nouveaux partenaires** : fédération des centres sociaux, maisons familiales et rurales, maisons des jeunes et de la culture, conseils départementaux des jeunes, conseils locaux de jeunesse, etc.)

 Organiser des **échanges entre les lauréates et lauréats** des différents prix afin de créer un **réseau d'émissaires de la fraternité**.

ACTION 24. Créer un fonds d'expérimentation public/privé afin de soutenir l'innovation dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

- ✦ Ce fonds pourrait, par exemple, susciter des initiatives associatives, ou entrepreneuriales (startup d'Etat ou privées notamment) en matière de formation des entreprises à l'approche universaliste de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, de transmission –hors l'école- aux jeunes générations d'une culture civique, de renforcement du pouvoir d'agir des victimes de racisme et d'antisémitisme ou encore de mise en réseau des acteurs de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et de lieux de mémoire

#FranceUnie

Évaluer l'impact du plan

ACTION 25. Produire et publier des données statistiques annuelles et territorialisées sur les faits de racisme, d'antisémitisme et leur traitement judiciaire

- ✦ Production des données statistiques annuelles nationales et territorialisées sur les faits de racisme et d'antisémitisme (y compris en ligne) : plaintes déposées, procédures diligentées et des peines prononcées par l'autorité judiciaire, en distinguant chaque catégorie d'actes (raciste, antisémite, ethnique, religieuse).

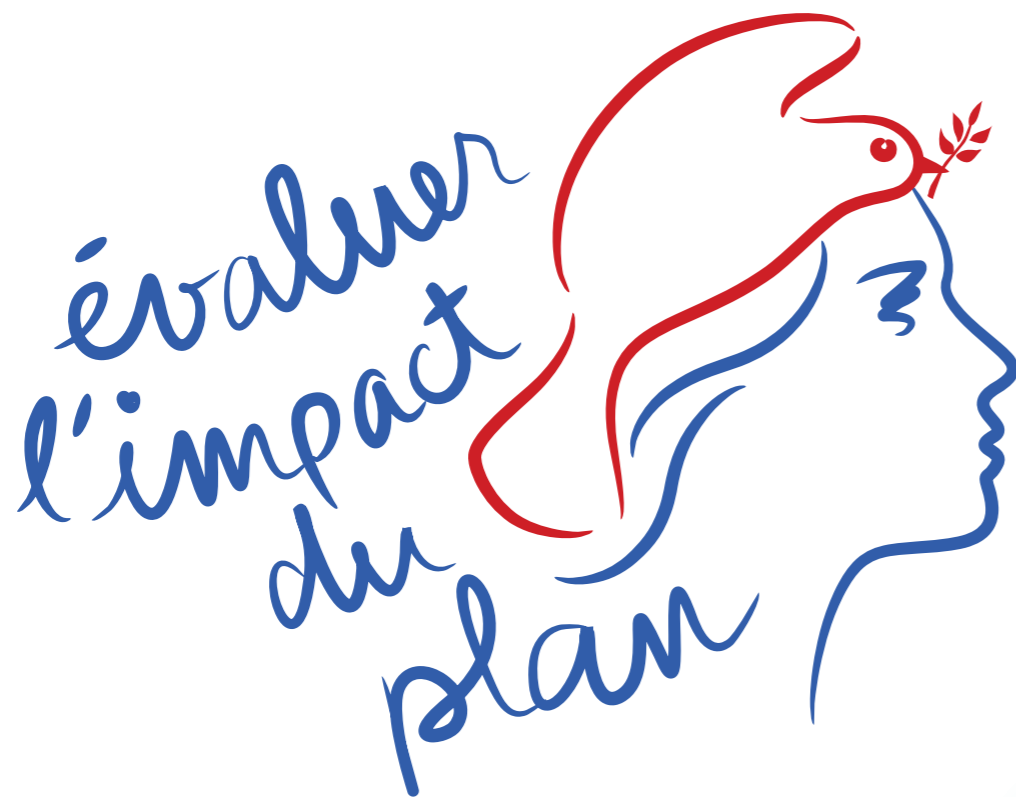
ACTION 26. Produire un document de politique transversale

- ✦ Rendre visible l'engagement du Gouvernement dans la politique de lutte contre le racisme et l'antisémitisme à travers la production d'un document de politique transversale qui donne à voir les moyens mobilisés par l'ensemble de ministère au profit de cette politique publique. La réunion, chaque semestre, d'une conférence des financeurs est la première étape de l'élaboration de ce document.

ACTION 27. Animer une communauté évaluative

- ✦ Afin d'évaluer l'impact du plan dans le quotidien des publics ciblés, animer une communauté évaluative composée d'un panel d'experts ainsi que de citoyennes et citoyens. Evaluation dans le cadre, par exemple, de conférences de consensus des avancées concrètes permises par les mesures du plan, comme les axes d'amélioration.

#franceUnie





Références

1 Cité par Alain Pagès, *Emile Zola, un intellectuel dans l'affaire Dreyfus*, Séguier, Paris, 1991, p. 282.

2 <https://www.cncdh.fr/fr/publications/lutte-contre-la-haine-en-ligne-etat-plateformes-numeriques-individus-tous-acteurs>

3 L'instauration de l'Observatoire de la haine en ligne a été prévue par l'article 16 de la loi du 24 juin 2020 visant à lutter contre les contenus haineux sur internet. L'observatoire, mis

en place et supervisé par le CSA, est composé d'opérateurs, d'associations, d'administrations et de chercheurs concernés par la lutte et la prévention de la haine en ligne.

4 Le rendez-vous annuel de la DITP pour valoriser les initiatives locales et les capacités d'innovation des acteurs publics.

**Délégation interministérielle
à la lutte contre le racisme,
l'antisémitisme et la haine anti-LGBT**

55, rue Saint-Dominique - 75007 Paris
dilcrah@pm.gouv.fr